

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 26

Artikel: A propos de ponts
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eiffel; et les frais emboîtent le pas. Quand ces derniers ont atteint plusieurs milliers de francs — c'est tout de suite là — les plaideurs, qui en sont presque comme au premier jour, lassés, effrayés, finissent par où ils auraient dû commencer: ils s'en vont devant le juge de paix, en instance de conciliation.

Transigez, mon cher, transigez!!

Voilà ce que nous a conté, l'autre jour, la personne de nos connaissances. X.

Qu'est-ce que ? — Trouvé dans de vieux papiers :

- Qu'est-ce qu'un patriote ?
- C'est un homme qui veut une place.
- Qu'est-ce que la politique ?
- C'est l'art d'obtenir cette place.
- Qu'est-ce que la science ?
- C'est l'art de connaître les défauts d'autrui.

- Qu'est-ce que la vertu ?
- C'est un bon sujet de conversation.
- Qu'est-ce que le mérite ?
- C'est l'argent, le rang, le crédit.
- Qu'est-ce que l'esprit ?
- C'est un moyen d'obtenir ce que les autres désirent et de se faire détester.

Petites annales de juin.

1413. — Il parut cette année, en Suisse, des volées prodigieuses de petits oiseaux, semblables à des pinsons rouges, volant par troupes, qui tenaient sur la terre l'espace d'une lieue de long et large d'un quart de lieue. On ne pouvait pas voir le soleil à travers ces volées, tant elles étaient proches l'une de l'autre; on en prenait plusieurs à la chandelle pendant la nuit; ces oiseaux salissaient des forêts entières lorsqu'ils venaient à s'y poser. BOYVE.

1550. — Le vendredi 18 de juin, entre cinq et six heures de matin, passa par sur la ville d'Orbe, tirant contre les montagnes de Bourgogne, un dragon de merveilleuse grandeur et grosseur, comme d'un grand cheval, dont l'ombre d'iceluy surpassait la largeur d'une grande maison, et estoit quasi comme tout sus couleur de feu. PIERREFLEUR.

1686. — Le 30 juin, un incendie éclate à Vevey, au bourg d'Oron-dessus, vers les 7 heures du soir. 220 à 230 maisons furent consumées. Des charbons allumés et lancés par le vent au-delà du pont St-Antoine, mirent le feu au faubourg, qui brûla aussi. Plusieurs personnes périrent. Une collecte fut organisée; la ville de Genève envoya 15,540 florins.

Lè fenne et lo secret.

D'après Lafontaine.

Cein que l'est portant que lè fenne :
Dite-lau cein que vo voudrà,
Qu'onna ratta a medzi on tsat,
Duve z'haore aprî, cliiau doudaine
L'ant dzapa vé tote lè bouenne
Quemet se l'ire la vretâ.

Por èprovâ la sinna, on iadzo Samuïet,
Que l'avâi mariâ la Zabet,
Aotre la né, dinse sè met à pllieindre :
— Eh ! te possibillio, lâiva-tè ;
Sè pe rè mè quemet m'êteindre !
Se tè pllie, lâiva-va on bocon lo lèvet,
Né pas po on boton d'accouet ;
Seimblie qu'on mè dégourse et la rita mè trosse.
Ie crafo que l'accoutso ! Eh ! mon Dieu, qu'è-te çosse !
On petit âo ! Zabet, ié fé on petit âo.
N'èin faut rè dere à nion, sari trâo vergognâo.
Lo vaitcè ! L'è tot tsaud. Mets-lo dein la croubellie.
Mâ, te m'ôâ bin, Zabet, va pas lo taboussi :
Lè dzeins me derant dzenellie. —

La fenna lài djurâ et fu sè recutsi.
Lo leindeman matin, devant de remessi,
Sein doutâ sa bêguina, va tsî sa vesena
Qu'ire dein sa còusena :
— Vo ne sède pas la quinna, Suzon ?
Que lài dit, mon Sami lài n'arreve de iena :
L'a ovâ hier à né, l'a fé on pucheint z'âo.
Mâ n'allâ pas pè lo velâdzo
Fère avoué cein dein barjaquâdzo !
Mon hommo mè flèrâi. — Ma, Zabet, on sâ prâo
Que ne su pas onna dzapetta,
Lâi repond la fèmallâ. Allâ pi. — La pernetta
S'èin retorne à l'hottô tandu que la Suzon
Recousse son gredon
Et ie châte vè la Françoisè :
— Vesena, que lài dit, te sâ pas ! Samuïet
Dusse ètre tot parâi on boquenot motset.
Ne tè dio pas onna gandoise,
L'a fé trâi z'âo sta né passâ.
Mâ n'èin faut pas mè dèvesâ
— N'ausse cousin, de tota la senanna
Ne vaio nion, que dit,
Et va vè lo bornî
Dere que lo Sami avâi fé 'na dozanno
De cliiau z'âo. La fenn' âo magnin
Que lo raconte aprî ein met onna veingtanna
Que lè z'avâi teniâ. N'âutra dit veingte-cinq,
On âutra treinta. Sè pas ora
A guéro sant, mâ pè vè n'hâora
De la vèprâ, l'irant dza à ceint-ion.

Lè gros lau * l'ant adî lau nid dein lè gredon.

MARC A LOUIS.

* Exagérations.

Au loup!

Le fait s'est passé dans une commune voisine de la capitale. Il y a déjà bien des années.

Depuis quelques semaines, plusieurs propriétaires de maisons foraines constataient des vides dans l'effectif de leurs basses-cours et jamais ils n'avaient vu revenir les absentes; de plus, le matin, ils trouvaient leurs poules toutes tremblantes et blotties au fond du poulailler.

Il y avait du diable là-dessous.

Les forains se consultèrent et descendirent au village pour implorer du secours.

— Qu'est-ce que ça peut bien être ? demanda le syndic, en questionnant du regard les municipaux.

— Ah ! voilà, qui peut bien savoir ? avaient l'air de répondre ceux-ci, en hochant la tête.

Un silence suivit.

— Pourtant, reprit le syndic, on ne peut pas ça laisser comme ça.

— Bien sûr que non, firent les municipaux en chœur.

Nouveau silence.

— Ça pourrait bien être un loup ?

— Oh !... ça se pourrait, ... qui sait !

Encore un moment de silence.

— Alo, si c'est ça, y faudrait voir organiser une battue.

— Ouai... ce serait un moyen.

— En êtes-vous, vous autres ?

— Faut bien.

— Eh bien, Abram, mets-vo dans le procès-verbat que la municipalité a décidé de faire une battue contre le loup qui dévore les propriétaires des poulaillers des maisons foraines. Seulement, c'est pas tout que ça; on n'est pas assez dans la municipalité; y faudra embaucher quèques gens du village. Occupe-te voi de ça, Frédéric, toi qui es sergent. Ce sera pour après-demain, à la pointe du jour. Si on ne trouve rien le matin, on retournera voir vers le soir. Y faut qu'il y passe, c'te poison !

Le jour venu, les batteurs, au nombre de vingt, étaient en campagne. Les uns armés de solides bâtons, d'autres, de leur fusil militaire.

Durant quatre longues heures, ils explorèrent en vain, bois, champs et vignes.

— Tonnerre de bête, s'écria le syndic, y a pas mèche de la faire sorti; on dirait qu'elle a su qu'on voulait veni. Y a pas, tout de même, y faut qu'elle y passe. Ce sera don pour ce soir. Tout le monde à huit heur'demie au coin du plantage de David au sapeur.

À huit heures et demie, les batteurs étaient tous « au coin du plantage de David au sapeur ».

La chasse recommença.

Dix heures sonnaient au village et le loup ne s'était pas encore montré.

— Tonnerre!... Tonnerre! marmotait le syndic.

— Le voilà!... le voilà!... s'écria un chasseur.

— Où ?

— Là!... voyez-vous pas, il entre dans le champ au maréchat.

Toute la troupe se mit à la poursuite de l'animal, qui se réfugia dans une carrière de molasse. Cernée de toute part, la pauvre bête allait expier ses forfaits. Déjà quelques-uns des chasseurs épaulaient leur arme.

— Arrêtez, cria tout à coup le syndic, tirez pas!

— Et pourquoi ?

— Tonnerre ! arrêtez, que je vous dis, ... il a un collier ! D.

Le calvaire conjugal. — Madame est aux genoux de Monsieur, occupée de lui lacer ses souliers.

Des amis de la famille entrent brusquement.

— N'admirez-vous pas la soumission de ma femme, en la voyant à mes genoux ? fait le mari.

Madame se relevant :

— Je suis persuadée que ces messieurs ne trouvent rien d'extraordinaire à cela, car dans notre religion chacun se met à genoux devant sa croix.

Question de parenté ! — « Je suis marié à une veuve, nous écrit un de nos lecteurs. De son premier mariage, ma femme a une grande fille, dont mon père, veuf depuis quelques années, est tombé subitement amoureux. Il l'a épousée.

» Mon père est donc mon gendre et ma belle-fille ma mère, puisqu'elle est l'épouse de mon père.

» Un an après notre mariage, ma femme me donna un fils, qui est le beau-frère de mon père, et qui est en même temps mon oncle, puisqu'il est frère de ma belle-mère.

» De son second mariage, mon père vient d'avoir un gros garçon, qui est donc mon frère et aussi mon petit-fils, puisqu'il est le fils de ma belle-fille.

» Ma femme est une grand'mère, puisqu'elle est mère de ma belle-mère; moi je suis le mari de ma femme et aussi son petit-fils, puisque je suis le fils de son gendre.

» Or, comme le mari de la grand'mère est grand-père, je suis mon propre grand-père. »

N.

A propos de ponts.

Un nouveau pont reliera bientôt les places de Chauderon et de Montbenon. A ce sujet, nous extrayons les détails suivants d'un intéressant travail de M. Ernest Chavannes, qui fit, on le sait, de nombreuses recherches dans les archives communales de Lausanne.

« Pour communiquer dès l'extrémité de la place de Montbenon avec la place Chauderon, située en face, au sommet de la rampe qui borde la rive droite du Flon, on passe sur un

pont en pierre, au lieu dit l'Hermitage, entre le moulin Delisle et l'ancienne scierie à marbre, près du bâtiment servant autrefois pour le tir au mousquet et ensuite au pistolet, où un corcier fabrique actuellement ses cordes.

» Ce pont, sur lequel on passe le ruisseau du Flon, s'appelait autrefois, en 1429, le pont de *Chouderon*, nom qui était tombé dans l'oubli. Les deux culées du pont actuel reposent sur une roche très dure, en place, que l'on voit en aval du pont sur la rive gauche et en amont du pont dans toute la largeur du ruisseau.

» Le Flon devait faire, en cet endroit, une chute, en quittant le banc de la roche dont nous venons de parler; un gouffre profond se sera formé et aura été appelé « chouderon », à cause de sa forme demi-sphérique, à l'endroit où a été construit le bâtiment de la scie à marbre, qui aura comblé une partie du gouffre. Le nom de *Chouderon* aura été communiqué à la place située au-dessus, de la même manière que le pont de Pépinet a donné son nom à la place voisine. Ce fait se produit très souvent et partout.

» On ne peut pas admettre que la place de Chouderon ait transmis son nom au pont en-dessous. Le nom du pont doit avoir précédé celui de la place; ce nom s'explique parfaitement pour le pont sur le Flon et nullement pour la place en question.

» Le document suivant, traduit du latin, confirme ce dire :

« Du 16 mars 1429. Concernant le pont de » Chouderon. L'an ci-dessus et le mercredi » après le dimanche de *Judica me*, dans la » salle des frères prêcheurs, Pierre Guilliet et » Nicolète de Giez étaient traduits en cause » devant le Seigneur bailli de Lausanne, » par Perron et Gellin, l'un des syndics, rela- » tivement à la réparation du pont de Chou- » deron, en disant que c'était par leur faute et » celle de Sulpisod (Sulpice) Mastin que le » pont en question menaçait ruine. Les accu- » sés se mirent à la merci du Conseil en im- » plorant sa miséricorde. Après cela, il fut or- » donné par Antoine Joutens, Guillaume Ban- » deret, Jean Cagniez et Jaques de Castello, » que les prédits Mastin, Guilliet et de Giez de- » vaient refaire le dit pont à leurs frais, etc. » Le Conseil leur donna la pierre de la fon- » taine qui existait sous le dit pont. Et le dit » Mastin doit supporter la moitié des frais du dit » pont et Guilliet et de Giez l'autre moitié »

» Il est à présumer qu'il s'agissait là d'un pont en bois. Enfin, il serait possible que le gouffre de *Chouderon* se trouvât un peu plus en aval du pont, mais dans tous les cas pas plus bas que la prise d'eau d'irrigation de Prélaz. »

Où il s'agit de vicissitudes. — Dimanche dernier, nous nous trouvions à l'auberge communale d'un village voisin de Cossonay. Nous demandons à l'aubergiste des nouvelles d'une personne de l'endroit que nous avions beaucoup connue dans le temps.

— Hé! là, Mossieu, il est mort la semaine dernière, le pauvre François.

— Mais, ... mais, ... et qu'a-t-il eu ?

— Oh! il était à bout... il a bien souffert, ... il a eu tant de dévestitures dans sa vie.

Fernand ne ronfle pas. — Deux jeunes gens sont à la veille de leur mariage.

— Dites-moi, Fernand, ronflez-vous ? de mande la fiancée.

— Jamais.

— Mais, comment le savez-vous ?

— Je suis resté éveillé toute une nuit pour m'en assurer.

Ce chien de Jean Nivelles. — D'où cette expression ?

Cent fois déjà on en a donné l'origine. On l'oublie toujours. Voici :

Jean II, duc de Montmorency, voyant que la guerre allait se rallumer entre Louis XI et le duc de Bourgogne, fit sommer à son de trompe ses deux fils, Jean de Nivelles et Louis de Fosseuse, de quitter la Flandre, où ils avaient de grands biens, et de venir servir le roi. Ni l'un, ni l'autre n'obéirent; leur père, irrité, les dés-hérita en les traitant de *chiens*.

Suivant le dictionnaire de Trevoux, Jean de Montmorency, seigneur de Nivelles, ayant donné un soufflet à son père, fut cité au Parlement, proclamé et sommé à son de trompe de comparaître en justice; mais plus on l'appela, plus il se hâta de fuir du côté de la Flandre. Il fut traité de *chien*, à cause de l'horreur qu'inspiraient son crime et son impiété.

Telle est l'explication généralement admise.

Un veinard. — Savez-vous que notre voisin le professeur est si sourd, qu'il n'entend pas même la voix criarde de sa femme ?

— Il y a des gens qui ont vraiment tous les bonheurs !

Distinguons! — Des bergers bergamasques sont occupés à charger des moutons à la gare de Renens, dans un convoi qui va partir pour Genève.

— Nom de D... ! leur crie le chef de train, ne les serrez pas comme des harengs ! Ce n'est pas une voiture à voyageurs, ça !

Bene, monseigneur. — Le précepteur d'un prince à son élève :

— Votre Altesse peut-elle me dire dans quelle mer débouche le canal de Suez ?

Ne pouvant répondre, le prince rougit.

Le précepteur : « Oui, dans la mer Rouge... C'est très bien, monseigneur. »

La dernière sonne. — Nous avons à maintes reprises déjà entretenu nos lecteurs du grand intérêt que présente la nouvelle publication éditée par MM. *Attinger frères*, à Neuchâtel, et que dirigeant MM. C. Knapp, professeur, et Maurice Borel, cartographe; nous parlons du **Dictionnaire géographique de la Suisse**. C'est ouvrage unique est patroné par la Société neuchâteloise de géographie. Le second volume vient d'être terminé; la dernière localité mentionnée est Langenberg.

Les promoteurs de cette œuvre considérable ont dû régler leurs mouvements au fur et à mesure de la production simultanée d'une centaine de collaborateurs dispersés dans nos vingt-deux cantons.

C'est assurément l'un des principaux mérites de cette œuvre, sans précédent en Suisse, que le fond du texte de chaque article ait été confié à des rédacteurs familiers à chaque région ou à chaque localité.

L'illustration et la cartographie contribuent largement à faire du **Dictionnaire géographique de la Suisse** un monument, le plus considérable qui ait été érigé au développement de notre nationalité. Chacun y trouvera de quoi étendre ses relations d'affaires, de quoi compléter ses connaissances des choses ou de quoi développer son intelligence des domaines divers de notre activité sociale, intellectuelle ou économique. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur un volume ou même une simple livraison de la publication. Les noms de cantons et d'autres lieux importants, les lacs et les massifs montagneux sont accompagnés de magnifiques cartes coloriées, hors texte, dressées tout exprès.

En vue d'adoucir ce que le prix total du dictionnaire pourrait avoir de plus ou moins onéreux, la direction de cette entreprise a obtenu de tous les gouvernements cantonaux qu'ils en assurent et facilitent à leurs fonctionnaires l'acquisition au fur et à mesure de sa sortie de presse. Une entente

semblable a eu lieu avec différentes sociétés, entre autres avec le Club alpin suisse.

Malheureusement la plupart des fonctionnaires, alpinistes et autres, qui ont pu hésiter de s'engager au début, ont pu croire que l'heure de bénéficier de ces avantages sensibles était écoulée dès longtemps. Il n'en est rien et ils pourront encore se faire inscrire *d'ici au 30 courant*, pour y participer.

E.

Le coup qui porte.

Un jeune Grec, transporté de colère

De ce qu'un chien l'avait mordu,

En voulant le frapper, frappa sa belle-mère.

Heureusement, dit-il, le coup n'est pas perdu.

SAUTEREAU DE BELLEVAUD.

Candeur naïve. — Décidément, ce farceur de *Gugus* nous prend encore au sérieux. Nous lisons ce qui suit dans son dernier numéro :

« Cueilli dans le *Conteur vaudois* :

KURSAAL. — Relâche lundi et mardi. — Troupe entièrement nouvelle. — Cinq attractions nouvelles. »

Et notre confrère ajoute, avec malice, — il le croit, du moins :

« En effet, il faut bien que ce soit une troupe nouvelle pour jouer *Relâche*, puisque les anciennes troupes n'ont jamais eu cette pièce dans leur répertoire. »

Erreur ne fait pas compte. — Un médecin qui se fait payer fort cher — c'est l'usage — est appelé auprès d'un malade.

La visite terminée, les parents du malade croient bien faire en glissant dans la main du médecin trois pièces de 5 francs.

Le médecin les laisse tomber intentionnellement sur le parquet, et le voilà cherchant, ramassant et comptant : « Une, deux, trois... » Puis, feignant de chercher encore : « Et la quatrième, ... où donc a-t-elle pu se faufiler ? »

— Pardon, docteur, dit le père du malade, en lui donnant encore 5 francs, elle était tombée dans mon portemonnaie.

L'actualité. — Dans sa conférence sur le *Socialisme et la Religion*, donnée à Lausanne, l'autre soir, M. Vanderwilde, parlant de la fraction socialiste qui fait la guerre à la religion, a rappelé le mot de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Cela nous donne occasion de rappeler, à notre tour, une anecdote sur le grand tribun.

Un soir, dans un salon intime, Gambetta racontait qu'il s'était promis à, lui-même, dès l'âge de vingt ans, de ne plus prononcer le nom de Dieu.

— Vous ne pouvez vous imaginer, dit-il, combien cela est difficile pour quelqu'un qui parle souvent et qui improvise. Mais enfin, à force de vigilance, j'y suis arrivé, Dieu merci !

Ce lapsus provoqua une explosion de rires. Décontenancé, Gambetta essaya de s'excuser :

— Vous le voyez, je n'y suis pas encore parvenu.

Puis il finit par rire avec tout le monde.

Théâtre d'été. — Notre théâtre d'été est à Bel-Air. On y joue tous les soirs ou presque tous les soirs. La direction s'efforce de justifier la fidélité du public. Le succès actuel est une opérette à grand spectacle, *Les 13 jours d'un Parisien*. Puis il y a aussi *l'Indien Saïd*, que tout le monde veut applaudir.

— Vous êtes content ? demandions-nous, l'autre soir, au directeur.

— Vous voyez, nous dit-il, en nous montrant la salle.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.